

Type de politique / Type of Policy	CONTRAINTES EXÉCUTIVES EXECUTIVE LIMITATIONS
Numéro et titre / Number and Title	3.13 Fonctions de liens externes et de représentation du DG CEO's External Liaison Functions and Representation
Dates	
<ul style="list-style-type: none"> • Approbation / Approval • Révision / Revision • Monitorage / Monitoring 	<p>2007-12-19</p> <p>2012-07-19; 2017-06-20; 2018-10-24</p> <p>Annuel (novembre) Annually (November)</p>

3.13 Le DG ne négligera pas d'assumer un rôle de représentation externe avec les agences gouvernementales (MSSLD et RLISS), les partenaires au sein du système, les intervenants politiques (municipaux et provinciaux) et les représentants de la communauté dans le but de :

- communiquer les engagements et les besoins de l'hôpital;
- promouvoir les directions stratégiques de l'hôpital;
- développer et maintenir un réseau de soutien à l'hôpital.

En conséquence, le DG :

3.13.1 Ne négligera pas d'établir des relations étroites avec les divisions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain qui régissent le financement et le fonctionnement de l'hôpital.

3.13.2 Ne négligera pas de faciliter le développement et la viabilité des programmes et services en bâtissant des rapports de partenariats avec les autres fournisseurs de soins de santé.

3.13.3 Ne négligera pas d'assurer des communications régulières avec les différents niveaux politiques de façon

3.13 The CEO shall not fail to assume an external representation role with governmental agencies (MOHLTC and LHIN), health care related partners, political stakeholders (municipal and provincial) and community representatives in order to:

- communicate the commitments and the needs of the hospital;
- promote the hospital's strategic directions;
- develop and maintain a support network in the hospital.

Accordingly, the CEO:

3.13.1 Shall not fail to establish close relationships with the divisions of the Ministry of Health and Long Term Care and the Champlain Local Health Integration Network (LHIN) which governs the financing and operations of the hospital.

3.13.2 Shall not fail to facilitate the development and the sustainability of the programs and services by building partnership relationships with other health care providers.

3.13.3 Shall not fail to ensure regular communications with the various political levels in order to obtain the necessary

à obtenir le soutien nécessaire aux efforts de développement de l'hôpital.

3.13.4 Ne négligera pas de maintenir un rayonnement communautaire de l'hôpital par l'entremise d'un programme de relations publiques.

3.13.5 Ne négligera pas de revoir périodiquement les enjeux ainsi que les changements systémiques pouvant influencer l'avenir de l'hôpital et de ses programmes.

support for the hospital development.

3.13.4 Shall not fail to maintain a hospital community outreach through a public relations program.

3.13.5 Shall not fail to review periodically the issues and the systemic changes which could influence the future of the hospital and its programs.